MAÎTRE D'OUVRAGE

SAS VAL D'ERDRE PROMOTION
6 Rue de Thessalie - BP 4439
44244 LA CHAPELLE SUR ERDRE CEDEX
Tél : 02.28.01.28.30
Email : direction.realisations@perion-immobilier.com

SAINT JULIEN DE CONCELLES (44450)
" LE CHATEAU "

PLAN DE VENTE — LOT n°11 (2)

GEOMETRE - EXPERT

AGEIS
3, rue de la Planchonnais
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02.51.85.02.03
Email : info@ageis-ge.fr

Plan de Situation (sans échelle)

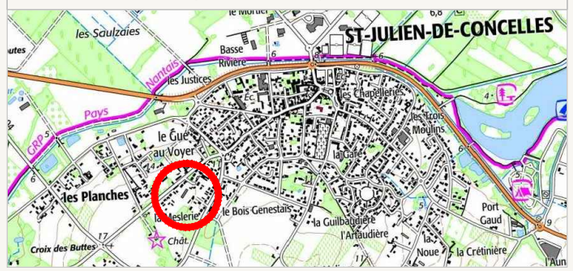

Surface	346 m²
Surface plancher/ Emprise au sol	150 m²
Cadastre	YK
Servitude	OUI (Passage d'une canalisation d'eau brute)
N° permis d'aménager	PA 044 169 19 A3001
Date de l'arrêté	08/08/2019
Dossier	19066–PDV

Plan de Localisation (sans échelle)

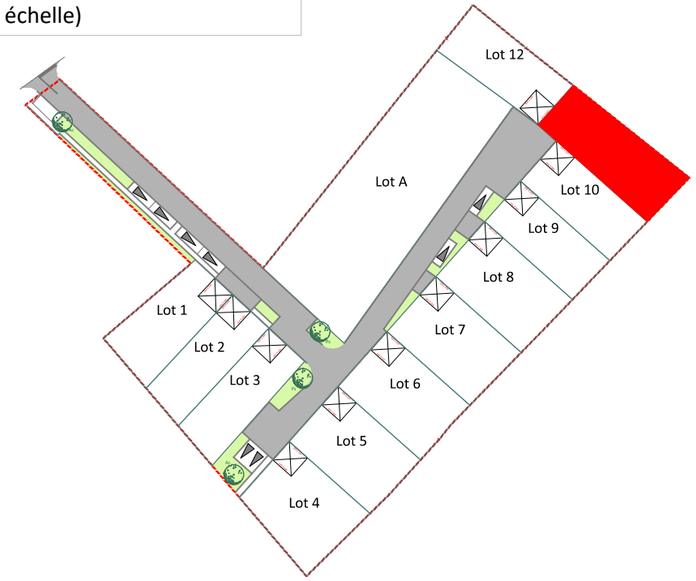

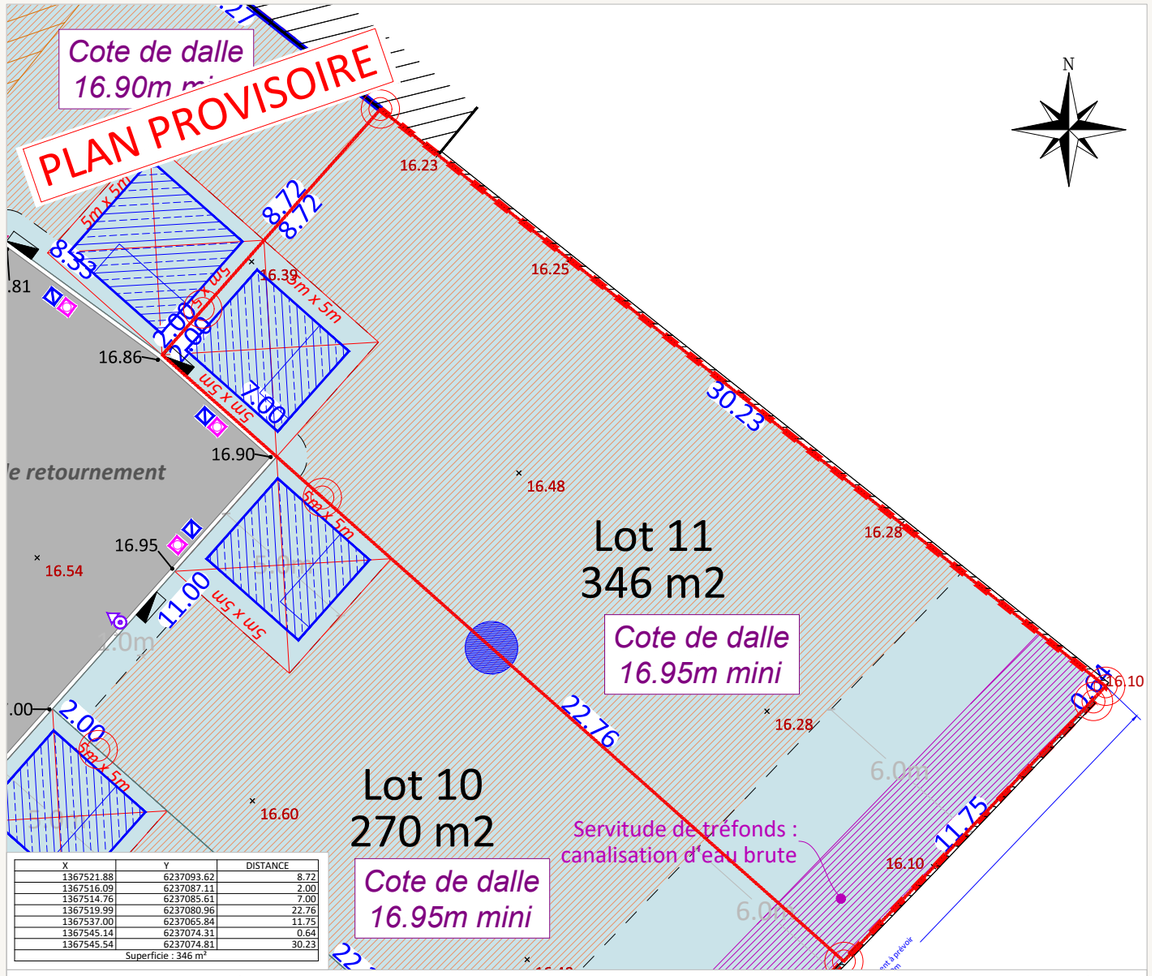

X	Y	DISTANCE
1367521.88	6237093.62	8.72
1367516.09	6237087.11	2.00
1367514.76	6237085.61	7.00
1367519.99	6237080.96	22.76
1367537.00	6237065.84	11.75
1367545.14	6237074.31	0.64
1367545.54	6237074.81	30.23
Superficie : 346 m²		

Rattachement planimétrique: RGF93 CC47 — Echelle: 1/200

Rattachement altimétrique: IGN69 — Date d'édition: 30/10/2019

LEGENDE

- Périmètre
- Voie en enrobés
- Voie en béton balayé
- Cheminement doux en sablé
- Stationnement en revêtement drainant
- Espaces verts
- Lots libres
- Lots abordables
- Lots groupés
- Zone constructible de la construction principale
- Servitude de tréfonds
- Zone non constructible
- Parking visiteur
- Parking privés et accès de lots position obligatoire (dimension 5m de large par 5m de profondeur)
- Altitude de dalle minimum à respecter pour la construction principale (NGF)
- Accès interdit aux véhicules
- Implantation obligatoire de la construction en mitoyenneté
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Arbres / arbustes à planter à la charge de l'aménageur
- Arbres existants à préserver
- Haie à planter à la charge de l'aménageur
- Tabouret EP
- Tabouret EU
- Grille EP
- Sens d'écoulement hydraulique
- Cuve de rétention parcelle (emprise)
- 32.83 — Cote de niveau projet fini
- Coffrets techniques
- 32.83 — Cote terrain naturel
- -32.83- — Cotation du lot
- Muret à édifier à la charge de l'aménageur
- Candélabre
- Aire de répurgation
- Clôture légère
- Mur
- Clôture poteau béton

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
2. L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
3. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grillles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
4. Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
5. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
6. Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
7. Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.

MAÎTRISE D'OEUVRE

AGEIS
3, rue de la Planchonnais
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02.51.85.02.03
Email : info@ageis-ge.fr